

RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU CSA sur le RENFORCEMENT DES OUTILS DE COLLECTE ET D'ANALYSE DE DONNÉES au service de la SÉCURITÉ ALIMENTAIRE et de la NUTRITION

Avant-projet – version finale – 27 avril 2023

JUSTIFICATION

1. Des données de qualité, pertinentes et à jour sur la sécurité alimentaire et la nutrition (SAN) sont indispensables pour éclairer les initiatives locales, nationales et mondiales en faveur de leur amélioration. Les capacités permettant de produire, d'interpréter et d'exploiter ces données et les procédures institutionnelles promouvant le recours aux données comme moyen d'orienter les politiques en matière de SAN sont essentielles pour comprendre les effets des politiques et déterminer celles qui fonctionnent et celles auxquelles il faudrait apporter des changements. Conformément au Programme de travail pluriannuel du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) pour 2020-2023, le présent document a pour objet de fournir des **recommandations de politique générale** précises et concrètes dont l'application est volontaire et **qui permettront de renforcer les capacités des acteurs prenant part à la collecte, à l'analyse, à la diffusion et à l'utilisation de données de qualité sur la SAN**. L'objectif global est, d'une part, de contribuer à l'ambition du CSA de concrétiser progressivement le droit à une alimentation adéquate, dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, et d'autre part, de parvenir à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les objectifs de développement durable (ODD) et leurs cibles. Les recommandations s'appuient sur le rapport n° 17 du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE-FSN) du CSA, intitulé *Outils de collecte et d'analyse des données au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition: Rendre la prise de décisions plus efficace, plus inclusive et mieux ancrée dans les faits* (2022).

2. On entend par «données» tout ensemble de symboles codifiés représentant des unités d'information portant sur des aspects spécifiques du monde, pouvant être saisis ou produits, enregistrés, stockés et transmis sous forme analogique ou numérique. Dans le cadre des présentes recommandations de politique générale, les **données sur la sécurité alimentaire et la nutrition** sont celles qui permettent de décrire et/ou de mesurer les résultats individuels en matière de sécurité alimentaire et de nutrition et/ou apportent des éléments factuels et facilitent la compréhension des déterminants de macroniveau, de mésoniveau et de microniveau qui influencent ces résultats dans toutes les dimensions de la SAN: disponibilité,

accès, utilisation et stabilité, compte étant tenu de l'évolution des débats sur l'agencéité et la durabilité¹.

3. Cette définition reconnaît l'importance des différents types de données, tant qualitatives que quantitatives, et d'une **approche systémique des données sur la SAN** qui met en avant le rôle fondamental joué par l'ensemble des acteurs à tous les niveaux du système alimentaire dans la génération et l'évaluation de données pertinentes sur la SAN.

4. Il importe de noter qu'**il existe déjà de grandes quantités de données sur la SAN**, tout du moins sur certaines dimensions de la sécurité ou de l'insécurité alimentaire, bien que la qualité et le degré de précision varient. Toutefois, il arrive souvent que ces données ne soient pas accessibles, qu'elles ne fassent pas l'objet d'un traitement ou d'une analyse suffisamment approfondis ou qu'elles ne soient pas correctement exploitées par les décideurs, qui en ignorent fréquemment l'existence et l'utilité. Les données pouvant éclairer les politiques en matière de SAN sont souvent issues de divers secteurs et organisations et peuvent ne pas sembler liées à ce domaine de prime abord. C'est pourquoi les décideurs rencontrent des difficultés à chaque étape du cycle des données².

5. **Des lacunes fondamentales subsistent en matière de données** et doivent être comblées si l'on veut orienter la mise en place de mesures responsables et éclairer l'élaboration de politiques de façon efficace. Il s'agit en particulier d'obtenir en temps voulu des données suffisamment détaillées sur la capacité qu'ont les personnes de produire des aliments et d'accéder à la nourriture, sur leur consommation réelle d'aliments et de nutriments et sur leur état nutritionnel. Il faut également rassembler plus de données et d'informations auprès d'acteurs de l'ensemble du système alimentaire afin d'en savoir plus sur les déterminants structurels de la SAN, ainsi que sur la SAN de certains groupes en situation vulnérable et de régions données. Les priorités de chaque pays en matière de données seront différentes et dépendront du contexte national de la SAN.

6. Plusieurs autres obstacles limitent l'efficacité des mesures de politique générale prises concernant la SAN sur la base des données, en particulier dans les pays en développement. Parmi ceux-ci figurent en particulier la **faible aptitude à exploiter, à traiter et à analyser les données** (tant qualitatives que quantitatives) que possèdent certains producteurs et utilisateurs de données et d'informations à tous les niveaux, qu'il s'agisse de ceux qui les

¹ On trouvera au tableau 1, qui figure en annexe, des exemples d'initiatives relatives aux données (bases de données, répertoires, systèmes de données, outils d'analyse, etc.), organisés selon les différentes dimensions de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

² Le cycle des données comprend: la définition des priorités et des besoins en matière de données; l'examen, la consolidation, la collecte et la conservation des données; l'analyse des données au moyen d'outils appropriés; la conversion des données en informations pertinentes destinées à être diffusées et examinées; et enfin, l'utilisation des données aux fins de la prise de décisions.

recueillent ou les analysent, des décideurs ou des populations, qui sont les détentrices de droits et les bénéficiaires finales des politiques en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.

7. Les pays en développement ont besoin d'un appui financier et technique pour renforcer leur capacité de produire des données de haute qualité, de les analyser et de les exploiter afin de prendre des décisions relatives à la SAN. L'insuffisance des ressources financières allouées aux programmes relatifs au développement agricole et à la SAN est une préoccupation de longue date pour de nombreux pays, et le manque de financement public a des répercussions évidentes en ce qui concerne les données sur la SAN.

8. Les données sur la SAN sont souvent dispersées entre différents organismes internationaux, secteurs gouvernementaux et institutions publiques et privées, et peuvent être collectées et traitées selon des protocoles différents, ce qui complique leur utilisation. C'est donc une tâche prioritaire que de renforcer l'action de coordination nationale et internationale visant à définir des **normes mondiales pour les données sur la SAN (et les métadonnées associées)** – et notamment harmoniser les indicateurs – et à promouvoir l'adoption de ces normes, car elles seront indispensables pour établir des comparaisons et exploiter pleinement le potentiel des données. Une meilleure coordination et une meilleure harmonisation peuvent améliorer la qualité et l'utilité des données et statistiques sur la SAN, ainsi que créer des synergies et éviter les doublons et toute confusion lors de la communication d'informations. L'harmonisation est particulièrement importante quand ces données et statistiques sont utilisées dans le cadre d'analyses et d'activités de suivi mondiales ou régionales.

8. Le nombre d'acteurs étatiques et non étatiques qui jouent un rôle dans la collecte et l'utilisation de données sur la SAN croît de manière exponentielle. Les systèmes de données sur la SAN doivent reposer sur des principes clairs, des cadres de gouvernance et des procédures efficaces, de sorte que les données soient recueillies, exploitées et partagées selon des modalités efficaces, inclusives, transparentes, éthiques et équitables. Dans son rapport n° 17, le Groupe d'experts de haut niveau a souligné qu'il incombait à tous les acteurs de faire en sorte que **les personnes soient au cœur des décisions concernant les données**. Cela signifie que les personnes ont leur mot à dire sur la conception et la collecte de données qui les concernent et qu'elles prennent part aux décisions relatives à l'utilisation et à la réutilisation des données.

9. La complexité de l'éventail d'acteurs et d'organismes publics et privés qui participent au cycle des données sur la FSN, l'évolution rapide de l'écosystème de données due à la progression d'internet et de la téléphonie mobile, ainsi que l'émergence des mégadonnées et de méthodes avancées de collecte, de stockage et d'analyse des données (dont l'apprentissage automatique et l'intelligence artificielle) et la rapidité des innovations technologiques sont autant de facteurs qui appellent à **une coordination mondiale pour une meilleure**

gouvernance des données. Il est important de reconnaître que les données et informations sur la FSN sont un bien public qui est largement accessible et diffusé et est utilisé dans l'intérêt public, tout en préservant les droits des personnes à qui les données appartiennent et en prenant des mesures pour rectifier les déséquilibres de pouvoir qui existent entre les acteurs lorsqu'il s'agit de produire les données, d'y accéder et de les utiliser, lesquels déséquilibres pourraient creuser les inégalités. Ces questions pressantes en matière de gouvernance des données ne sont pas propres à la SAN et des initiatives sont déjà bien engagées en vue de jeter les bases d'un cadre mondial de gouvernance des données qui trouve le bon équilibre entre accès aux données et partage de celles-ci d'un côté et protection et contrôle des données de l'autre. Ces initiatives peuvent guider l'élaboration de cadres nationaux de gouvernance des données qui seront adaptés aux contextes locaux et qui fourniront à leur tour une structure générale de gouvernance pour les systèmes de données sur la SAN.

10. Les présentes recommandations de politique générale sont destinées aux pouvoirs publics (ministères et autorités et institutions nationales, régionales et locales), aux organisations internationales³, aux institutions financières internationales, aux instituts internationaux de recherche sur la SAN, aux associations du secteur privé, aux organisations philanthropiques et aux organisations de la société civile. Elles sont non contraignantes et visent à compléter les directives volontaires issues d'autres accords politiques établis par le CSA.

RECOMMANDATIONS

1. VEILLER À CE QUE LES DONNÉES SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION SOIENT MIEUX ET DAVANTAGE UTILISÉES DANS LE CADRE DE LA PRISE DE DÉCISIONS

Il est vivement recommandé aux pouvoirs publics:

a) d'établir des **mécanismes** nationaux **multisectoriels et multipartites** efficaces en matière de SAN, qui seraient chargés d'orienter la planification des politiques et des programmes de SAN dans le cadre de la planification du développement national et de **définir les priorités locales, régionales et nationales relatives à la production de données sur la SAN**, au sein des systèmes de données et de statistiques, en vue d'éclairer ces politiques – ou, lorsque ces mécanismes existent, de les renforcer. Ces mécanismes devraient être dotés de dispositifs qui garantissent que la société civile, les établissements universitaires, les

³ Dans l'ensemble du document, on entend principalement par «organisations internationales» les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome et d'autres organisations intergouvernementales qui œuvrent dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

populations en situation vulnérable et les autres parties prenantes concernées jouent un rôle actif et bien défini dans l'établissement des priorités;

b) de promouvoir et de faciliter **le dialogue et la coopération** entre un vaste éventail de parties prenantes aux niveaux national et infranational, avec l'aide des mécanismes multisectoriels susmentionnés, afin: **1) de discuter des priorités relatives aux données sur la SAN**, pour recenser les éléments déjà disponibles et les besoins les plus urgents; **2) d'encourager l'analyse des données existantes**, pour produire des informations utiles aux politiques et programmes sur la SAN; 3) d'examiner les modalités ou plateformes les plus efficaces pour diffuser les données sur la SAN, comme un guichet unique qui regrouperait tous les données;

c) de réaliser des analyses coût-avantages et des évaluations des risques, avec l'aide des donateurs, des organisations internationales et des établissements universitaires, afin d'aider les responsables à **estimer les arbitrages à opérer pour prendre des décisions fondées sur des données issues de sources diverses sur la SAN**;

d) lorsque des données sont utilisées pour éclairer des textes de loi et des propositions de politique sur la SAN, d'inclure des **annexes détaillées** qui présentent les **sources de données disponibles** et les **outils analytiques** à utiliser pour les traiter;

e) de promouvoir la production et la diffusion régulières, par les services publics – ou leurs partenaires – chargés de recueillir des données sur la SAN, de produits du savoir qui récapitulent les principales conclusions des initiatives publiques de collecte de données dans des formats qui facilitent l'utilisation de l'information par les décideurs.

Les organisations internationales sont priées:

f) de lister les **bonnes pratiques à adopter pour établir des priorités en matière de données sur la SAN** en s'appuyant sur des **cadres de prise de décisions relatives aux données**;

g) d'élaborer des directives pratiques pour **l'évaluation ex ante et ex post fondée sur des données des politiques** en matière de SAN à l'intention des décideurs nationaux et de l'administration des pays;

h) en collaboration avec les établissements de formation nationaux et internationaux et sur la base d'évaluations des besoins, de mettre au point et de promouvoir des **cours de formation sur l'utilisation et la gouvernance des données sur la SAN** afin d'éclairer la planification des politiques et programmes dans ce domaine, y compris sur la manière d'utiliser les données pour effectuer des diagnostics et des analyses qui permettent de repérer les obstacles et de fixer les priorités.

Il est vivement recommandé à la société civile, au secteur privé et aux institutions de recherche:

i) d'utiliser les données existantes sur la SAN, de remédier aux lacunes actuelles en la matière en menant des campagnes de sensibilisation auprès des décideurs, notamment des pouvoirs publics, et de promouvoir la recherche et l'élaboration de produits du savoir.

Il est vivement recommandé aux organisations internationales, aux donateurs et aux pouvoirs publics:

j) de demander et d'utiliser les données pertinentes sur la SAN qui existent déjà, de façon à éviter les chevauchements inutiles et à contribuer à la rentabilité et à l'opportunité des initiatives qui sont menées dans ce domaine.

2. POURSUIVRE ET ACCROÎTRE L'INVESTISSEMENT DANS LA COLLECTE ET L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES DONNÉES LES PLUS IMPORTANTES POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION, TOUT EN OPTIMISANT ET/OU EN RÉORIENTANT LES INVESTISSEMENTS ACTUELS LIÉS AUX DONNÉES

Il est vivement recommandé aux pouvoirs publics:

a) avec l'aide des organisations internationales et des donateurs, s'il y a lieu, **d'accroître et de poursuivre l'investissement responsable dans la production en temps utile de données de grande qualité, suffisamment ventilées, fiables et cohérentes sur la SAN**, plus précisément sur la capacité des individus, en particulier ceux qui sont en situation vulnérable, de produire des denrées alimentaires et d'y accéder et d'adopter des régimes alimentaires sains, sur leur consommation et leurs habitudes alimentaires réelles et sur leur état nutritionnel, ainsi que dans la production d'autres données nationales à caractère prioritaire;

b) **d'élaborer des plans nationaux pour définir les priorités de collecte et d'analyse de données sur la SAN**, conformément à la stratégie nationale pour le développement de la statistique, si une telle stratégie existe, et pour améliorer et optimiser les systèmes de données nationaux existants. Les gouvernements qui ont besoin d'une assistance pour mettre en œuvre ces plans devraient recevoir une aide technique et financière de la part des organisations internationales et des donateurs et leurs plans devraient être conformes aux normes internationales tout en garantissant la prise en main des activités par les pays;

c) **d'examiner régulièrement les systèmes nationaux de collecte de données pertinents pour la SAN** afin de déterminer les possibilités de les simplifier et de les moderniser et d'améliorer leur efficacité et leur utilité, dans le respect des normes internationales.

Les organisations internationales sont priées:

d) de mettre sur pied une **équipe spéciale composée d'organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes**, dont les bureaux nationaux de statistiques, qui soit inclusive et chargée de produire, sous la direction de la FAO et de l'Organisation mondiale de la Santé, des **directives définissant un ensemble minimum de données de base sur la SAN** que les pays devraient s'efforcer de recueillir, d'assortir ces directives de méthodes recommandées et d'indicateurs à produire, et de fournir des orientations pour aider les pays à définir d'autres données de première importance sur la SAN. L'équipe spéciale devrait rendre compte de ses activités à la Commission de statistique de l'ONU.

Il est vivement recommandé aux pouvoirs publics, aux organisations internationales et aux établissements universitaires de recherche:

e) de collaborer pour cerner les besoins spécifiques en matière de données qu'il convient de combler pour améliorer les analyses existantes de la SAN, et de poursuivre et d'accélérer **l'innovation dans les domaines des statistiques, de la science des données et de la recherche fondée sur les enquêtes** pour répondre aux questions qui se posent dans le domaine de la SAN.

Il est vivement recommandé aux organisations internationales, aux donateurs, aux pouvoirs publics et aux organisations philanthropiques:

f) **d'accroître ou maintenir au même niveau le montant des ressources** destinées à améliorer la collecte, la qualité, l'analyse, la diffusion et l'utilisation des données sur la SAN et ainsi à accroître l'efficacité des politiques dans ce domaine, en tirant parti des mécanismes de financement existants et en évaluant et en réorientant les fonds déjà alloués et prévus, selon que de besoin. Conformément à l'engagement pris récemment en faveur de l'augmentation des investissements dans les données⁴, les donateurs devraient s'efforcer d'allouer aux données au moins 0,8 pour cent de leurs investissements dans le développement et de consacrer une partie de ce pourcentage aux données sur la SAN. De leur côté, les pays à faible revenu (admissibles aux ressources de l'Association internationale de développement [IDA]) et les pays à revenu intermédiaire (admissibles seulement aux ressources de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement [BIRD]) devraient essayer d'allouer aux données au moins 0,5 et 0,1 pour cent, respectivement, de leurs dépenses annuelles, en veillant à réserver une partie de ces fonds aux données sur la SAN. Les investissements dans ces dernières doivent s'appuyer sur un bon équilibre entre données au service du développement et données pour les interventions en situation de crise et d'urgence, en fonction des besoins nationaux;

⁴ Des engagements ont notamment été pris récemment dans le cadre de la campagne «Data for Purpose»:

<https://datawithpurpose.org>. Voir:

https://static1.squarespace.com/static/62669c6628ceed259712c4dd/t/632bc074fbb93c5c571ba8e3/1663811700575/Investment+case_Multiplying+progress+through+data+ecosystems_vFINAL.pdf.

g) **d'améliorer la coordination et l'harmonisation des initiatives d'investissement** visant à soutenir la collecte et l'analyse de données sur la SAN, notamment par un renforcement des capacités des parties prenantes nationales en matière de statistiques et de données, afin d'éviter les doublons, de renforcer l'efficacité et de maximiser les synergies;

h) d'envisager d'établir un mécanisme de financement coordonné, dont les gouvernements des pays admissibles et d'autres parties intéressées (communautés et organisations de peuples autochtones, par exemple) pourraient solliciter l'appui financier afin de produire des données sur la SAN et d'en tirer parti⁵. En parallèle, il convient de continuer d'appuyer les initiatives existantes de financement de la collecte de données sur la SAN, en ayant à l'esprit que ces initiatives pourraient être intégrées.

Il est vivement recommandé aux organisations internationales, aux pouvoirs publics, à la société civile, aux établissements universitaires et au secteur privé:

i) de promouvoir la collecte, l'amélioration de la qualité, l'analyse et l'utilisation des **multiples formes des données sur la SAN**, notamment des données qualitatives et d'autres types d'informations et non uniquement des données quantitatives et des données lisibles par machine. Cela signifie évaluer **plusieurs approches** et les appliquer à la collecte d'information, y compris des approches participatives et qualitatives qui sont déjà utilisées par des communautés, y compris des communautés autochtones, ainsi que des approches combinant plusieurs méthodes.

3. DÉVELOPPER LE CAPITAL HUMAIN ET LES INFRASTRUCTURES ET TECHNOLOGIES NÉCESSAIRES POUR GARANTIR LA DURABILITÉ DU CYCLE DE PRODUCTION DES DONNÉES ET DE LA CAPACITÉ D'ANALYSE DES DONNÉES

Les pouvoirs publics sont encouragés:

a) à **embaucher** parmi le personnel des ministères concernés et des bureaux nationaux de statistiques des statisticiens spécialisés dans la SAN, des spécialistes des données et des experts en analyse et en interprétation de données quantitatives et qualitatives, ainsi qu'à **investir dans le renforcement de leurs capacités** et à créer des unités d'analyse dans les ministères compétents;

b) à **moderniser les infrastructures des systèmes statistiques nationaux** afin de mettre en place des systèmes de données sur la SAN complets et coordonnés et de faciliter sur le long terme la collecte indépendante et transparente de données de qualité, ventilées et détaillées,

⁵ Le soutien financier apporté par le fonds fiduciaire mondial pourrait servir, par exemple, à établir des plans relatifs aux données sur la SAN, à conduire des enquêtes sur celles-ci auprès de certaines communautés ou à créer et à détenir des plateformes de diffusion de données, entre autres activités à but non lucratif.

avec **l'aide technique et financière des organisations internationales et l'aide publique au développement à l'appui des efforts nationaux;**

c) à **offrir davantage de possibilités de formation aux membres du personnel des bureaux nationaux de statistiques et d'autres services publics qui prennent part à l'analyse multisectorielle des données sur la SAN**, avec l'aide des organisations internationales s'il y a lieu, de façon à améliorer leurs capacités d'analyse et leur utilisation des logiciels libres;

d) à créer des **programmes de bourse** ciblés pour permettre aux jeunes, en particulier aux jeunes femmes, d'étudier dans des filières scientifiques qui touchent la SAN et qui sont fortement axées sur les données (quantitatives et qualitatives), ainsi que dans des programmes de science des données et de statistique;

e) à intervenir auprès d'autres parties prenantes concernées par les données, notamment les agriculteurs, les pêcheurs, les éleveurs pastoraux, les négociants et les responsables locaux, afin de les aider à acquérir les aptitudes nécessaires pour analyser et interpréter les données quantitatives et qualitatives sur la SAN.

Il est vivement recommandé aux pouvoirs publics, aux organisations internationales, aux donateurs, au secteur privé, à la société civile et aux établissements universitaires de recherche:

f) **d'investir dans le perfectionnement, la validation et l'application de méthodes de collecte de données qui permettent de réaliser des économies**, comme les programmes d'enquête intégrée, la télédétection, l'observation des ressources naturelles par des drones et les outils de collecte de données numériques. Les outils et les technologies qui rationalisent et simplifient la collecte de données tout en améliorant la qualité de celles-ci (outils de collecte de données assistée par ordinateur) devraient être utilisés et promus à tous les niveaux, dans le cadre d'une bonne gouvernance des données et d'une réglementation adéquate de l'utilisation des données recueillies.

Il est vivement recommandé aux pouvoirs publics, aux organisations internationales et aux établissements universitaires de recherche:

g) de renforcer les capacités en priorité dans les domaines où l'on dispose de peu de données, en accordant une attention particulière aux pays qui manquent de ressources, d'infrastructures et de compétences pour rattraper leur retard en matière de données par rapport au reste du monde;

h) de s'appuyer sur des évaluations participatives pour **améliorer les modèles d'analyse existants** et en mettre au point de nouveaux qui seront utilisés dans divers domaines pertinents pour la prise de décisions en matière de SAN. Les **approches validées et fondées sur des modèles** sont particulièrement importantes pour prévoir les valeurs futures des déterminants de la SAN et des résultats dans ce domaine. Ces modèles doivent être **transparents**, s'appuyer

sur des données de formation de qualité et être appliqués de manière souple pour pouvoir produire des prévisions dans le cadre de différents scénarios clairement définis;

i) de mettre au point, en collaboration avec les établissements de formation nationaux et internationaux, des **supports d'apprentissage** qui portent sur la collecte, le contrôle de la qualité, l'analyse et l'interprétation des données sur la SAN ainsi que sur la communication des résultats pour certains types de données et de méthodes, y compris des modèles d'analyse, sachant que les supports devraient promouvoir une compréhension globale de la relation entre les différents types de données et les indicateurs qui en résultent, c'est-à-dire promouvoir une perspective systémique;

j) d'**abaisser les barrières linguistiques** en élargissant l'éventail de langues dans lesquelles les cours en ligne, les plateformes de données et les outils d'analyse sur la SAN sont proposés et de développer l'apprentissage entre pairs.

Il est vivement recommandé aux organisations internationales:

k) d'**appuyer des capacités locales souvent limitées** en faisant tout leur possible pour collaborer étroitement avec les professionnels des institutions publiques chaque fois qu'il est nécessaire de collecter et d'analyser des données sur la SAN aux niveaux national et infranational;

l) de s'assurer que les enquêtes nationales sur la SAN ou des données connexes sont complétées par des mesures de renforcement des capacités et de transfert de connaissances au profit des parties prenantes nationales, tout en veillant à l'appropriation locale des systèmes statistiques nationaux, le cas échéant.

4. RENFORCER LA COLLABORATION ENTRE TOUTES LES PARTIES AFIN D'HARMONISER ET D'OPTIMISER LE PARTAGE DES DONNÉES EXISTANTES SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION

Les pouvoirs publics et les organisations internationales sont encouragés:

a) à demander que les données sur la SAN deviennent l'un des domaines statistiques de la Commission de statistique de l'ONU, de sorte que la normalisation des méthodes et des concepts puisse être débattue dans un contexte intergouvernemental;

b) à former un **groupe de travail sous les auspices de la Commission de statistique de l'ONU et sous la direction de la FAO**, avec la collaboration de l'ensemble des secteurs concernés et des parties prenantes, qui sera chargé de **promouvoir la normalisation, la cohérence et l'interopérabilité des données et des plateformes sur la SAN**, de façon à harmoniser les méthodes et les indicateurs et à faciliter l'échange de données sur la SAN tout

en protégeant systématiquement la confidentialité des données et en respectant le principe du consentement préalable, libre et éclairé, selon qu'il convient;

c) à **diffuser auprès du public** des macrodonnées, des microdonnées et des métadonnées qui concernent la SAN pour qu'elles soient plus facilement accessibles à des fins d'élaboration des politiques et de recherche, tout en protégeant la confidentialité des données, sur la base des Principes fondamentaux de la statistique officielle⁶ et des principes régissant les activités statistiques internationales⁷ et dans le respect des lois et réglementations nationales;

d) à promouvoir **l'utilisation et l'intégration des données sur la SAN issues de multiples sources** (secteur privé, communautés, organisations de la société civile, etc.) et de **multiples secteurs** (alimentation, agriculture⁸, santé, nutrition, développement social, environnement, budget et planification, etc.) qui ont trait à la SAN, y compris en encourageant le dialogue au niveau technique et entre les niveaux technique et politique;

e) à renforcer la collaboration en matière de partage de **données sur le commerce international de produits alimentaires et agricoles et sur les politiques commerciales**, y compris en renforçant des instruments comme le Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS), tout en soulignant qu'il est important de recueillir également des données sur les marchés locaux, nationaux et territoriaux.

Les organisations internationales chargées de produire des données clés sur la SAN sont encouragées:

f) à renforcer la collaboration pour harmoniser les méthodes et les indicateurs employés dans les domaines importants de la SAN (notamment les évaluations de la sécurité alimentaire) et à mieux coordonner la publication des ensembles de données et des produits du savoir, de façon à éviter leur mise en concurrence.

⁶ <https://unstats.un.org/unsd/dnss/gp/FP-Rev2013-F.pdf> (adoptés le 29 janvier 2014 au plus haut niveau politique dans la résolution 68/261 de l'Assemblée générale).

⁷ <https://unstats.un.org/unsd/acsub/2013docs-22nd/SA-2013-8-FP-UNSD.pdf>.

⁸ Tout au long du document, on entend par «agriculture» l'ensemble des activités engagées pour produire des aliments à l'aide de ressources naturelles (terres, eau, forêts et poissons).

5. RENFORCER LES SYSTÈMES DE DONNÉES SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION AUX NIVEAUX MONDIAL, RÉGIONAL, NATIONAL ET INFRANATIONAL CONFORMÉMENT AUX CADRES INTERNATIONAUX DE GOUVERNANCE DES DONNÉES

Il est vivement recommandé aux pouvoirs publics:

a) de veiller à ce que les données sur la SAN soient intégrées à un système national de gouvernance des données plus large qui: 1) soit ancré dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle⁹; 2) respecte les droits et principes suivants: production et utilisation responsables des données; transparence et obligation de rendre des comptes; confidentialité; protection des données personnelles; qualité et intégrité; participation; liberté d'expression; autodétermination pour ce qui a trait à l'information; 3) promeuve des données ouvertes, mais qui protège aussi la confidentialité des données et favorise l'équité, l'inclusion et la répartition juste des avantages lorsqu'il s'agit de la collecte, du traitement, de la diffusion, de l'utilisation et de la gestion des données sur la SAN; 4) s'appuie sur les nouveaux cadres internationaux de gouvernance des données;

b) de traiter les **données sur la SAN comme un bien public et comme étant «aussi ouvertes que possible et aussi fermées que nécessaire»**, afin d'en accroître la disponibilité, de combler les manques de données dans les systèmes nationaux et internationaux et de faciliter le suivi de la réalisation des objectifs de développement durable.

Les pouvoirs publics, les organisations internationales, les instituts de recherche, la société civile et le secteur privé sont priés:

c) de veiller à ce que **les données sur la SAN soient conformes aux principes existants de libre accès aux données et aux outils d'analyse**, afin de garantir l'accès aux résultats de la recherche et leur reproductibilité, tout en protégeant la confidentialité des données et en favorisant l'équité, l'inclusion et la répartition juste des avantages lorsqu'il s'agit de la collecte, du traitement, de la diffusion, de l'utilisation et de la gestion des données sur la SAN; de s'adapter continuellement pour améliorer l'accès aux données, au fil de l'évolution des principes et des orientations relatifs au libre accès;

d) d'envisager l'adoption de **principes d'inclusion, d'équité, de non-discrimination et de participation**, ainsi que de liberté d'expression et d'autodétermination en matière de données, et d'étudier les modalités de leur application aux données sur la SAN;

⁹ Principes fondamentaux établis par les Nations Unies en ce qui concerne la statistique officielle.

e) de chercher des solutions pour **améliorer les cadres juridiques qui protègent les données sensibles sur la FSN et la vie privée** en mettant en place des systèmes de reddition de comptes pour leur mise en œuvre.

Les organisations internationales sont priées:

f) de s'assurer que leurs propres dispositifs de gouvernance des données sur la SAN sont conformes aux nouveaux cadres internationaux de gouvernance des données.

Il est vivement recommandé au secteur privé et à la société civile:

g) de **partager les données et les analyses sur la SAN avec le secteur public et les établissements universitaires à des fins d'élaboration des politiques et de recherche**, et notamment d'étudier des mécanismes comme les fiducies de données pour rendre leurs données sur la SAN plus rapidement et plus largement accessibles.

PROMOTION, APPLICATION, SUIVI ET ÉVALUATION

Compte tenu de la nature volontaire des présentes recommandations de politique générale, c'est aux membres du Comité de la sécurité alimentaire mondiale qu'il incombe au premier chef d'en assurer la promotion, l'application, le suivi et l'évaluation. Les partenaires de développement, les organismes spécialisés et les programmes des Nations Unies, ainsi que les institutions financières internationales, les établissements de recherche universitaire, le secteur privé, les organisations philanthropiques et les organisations de la société civile sont encouragés à aider les États membres à appliquer les présentes recommandations, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud et triangulaire.